


ECHELLE 1 : 2 500

- ### Légende
- Éléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L.151.19 du CU
 - Espaces Boisés Classés
 - Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Éléments à préserver au titre de l'art. L.151.23 du CU
 - Emplacements réservés
 - Éléments bâtis pouvant changer de destination au titre de l'article L.151.11 du CU
 - Terrains cultivés à protéger (Hanches)
 - Zone humide avérée
 - Zones tampons inconstructibles autour des réservoirs de biodiversité



- ### Les zones urbaines
- UAb1 Cœur ancien de Hanches
 - UAb2 Extensions linéaires du centre ancien
 - UBa Secteurs résidentiels à forte densité
 - UBb Ensembles résidentiels ou mixtes de densité moyenne constitués généralement dans le cadre de lotissements
 - UBc Secteurs pavillonnaires de densité plus faible
 - UL Secteur d'équipements d'intérêt collectif
 - UX Zone à vocation économique
 - UXa Zone à vocation économique et commerciale
- ### Les zones à urbaniser
- 1AUb Secteur de développement urbain à vocation résidentielle dominante
 - 1AUc Secteur de développement urbain à vocation résidentielle dominante
 - 2AU Secteur de développement urbanisable à long terme

- ### Les zones agricoles
- A Secteur d'activités agricoles
 - A* Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu agricole
 - Ac Secteur d'exploitation de carrières
 - Ap Secteur agricole inconstructible pour préserver les paysages et les perspectives
- ### Les zones naturelles
- N Secteur naturel
 - N* Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu naturel
 - Npo Secteurs naturels à vocation de sports, loisirs et activités de plein-air
 - Ntvb Secteurs naturels, généralement pollués, pouvant accueillir des aménagements et installations destinés à leur remise en état et au développement d'énergies renouvelables
 - Ntvb Secteurs naturels à protéger participant à la trame verte et bleue du territoire

N° de référence	Destination	Superficie	Bénéficiaire
H1	Création d'un accès pour désenclaver le lotissement et accéder à la zone de loisirs	70 m ²	Commune
H2	Création d'un accès pour désenclaver le cœur de village et créer une promenade	3 525 m ²	Commune
H3	Création d'un accès pour ne pas enclaver le cœur d'îlot	420 m ²	Commune
H4	Aménagement de voirie pour faciliter l'accès à l'urbanisation future	305 m ²	Commune
H5	Équipement d'un secteur pour les loisirs pédestres	600 m ²	Commune
H6	Création d'équipements sportifs et de balais	1 600 m ²	Commune
H7	Création d'un chemin de promenade le long de la rivière	3 315 m ²	Commune
H8	Chemin de promenade le long du canal	1 330 m ²	Commune
H9	Agencement des équipements collectifs en particulier école et mairie, création voirie et accès	3 750 m ²	Commune
H10	Accès à l'urbanisation future pour la désenclaver	315 m ²	Commune
H11	Aménagement du carrefour	85 m ²	Commune
H12	Création d'un accès à la zone d'urbanisation future	1 500 m ²	Commune
H13	Création d'un chemin agricole pour faciliter la circulation des engins agricoles	1 170 m ²	Commune
H14	Création d'un chemin de promenade et aménagement d'ouvrages hydrauliques	8 075 m ²	Commune
H15	Création d'un accès pour entretenir du fossé dans le champ situé le long de l'avenue du Centre	950 m ²	Commune
H16	Élargissement de voirie en lien avec une zone à urbaniser	3 390 m ²	Commune
H17	Création d'un chemin agricole pour faciliter la circulation des engins agricoles	1 850 m ²	Commune
H18	Élargissement de voirie pour l'accès à la zone à urbaniser du Parc	195 m ²	Commune
H19	Création d'un accès traversant vers le secteur à projet des Bureaux depuis la rue de la Billardière	530 m ²	Commune
H20	Création d'un élargissement du chemin de la Ferme de la Croix vers le secteur à projet du futur lycée	635 m ²	Commune
H21	Installation d'un accès à la rue 10	465 m ²	Commune